

DOSSIER DE CANDIDATURE

Ce dossier de candidature est à retourner dûment complété et signé, accompagné :

- d'un CV,
- d'une lettre de motivation
- d'un chèque de 170 euros (à l'ordre de la FNSP) à Sciences Po Executive Education, 28 Rue des Saints-Pères, 75007 Paris.

CANDIDAT

(à remplir en majuscules)

Mme M.

NOM :

PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE :

LIEU DE NAISSANCE :

ÂGE :

FORMATION :

.....

➤ Votre statut d'administrateur(trice) ?

J'exerce un ou plusieurs mandats actuellement

J'ai exercé un ou plusieurs mandats

Je n'ai jamais exercé un mandat

Merci de préciser la case correspondant à votre situation et de remplir les détails sur la page suivante.

➤ Dans le cas où vous exercez ou avez exercé un mandat, merci de cocher la case correspondant à votre/vos type(s) de mandat(s), puis de le/les détailler dans le tableau ci dessous :

Type de mandats	Nom de la société	Rôle au sein du Conseil d'Administration (mandat simple, présidence de conseil, siège dans un comité...)	Date d'obtention et de fin du mandat
<input type="checkbox"/> Administrateur(trice) de société cotée			
<input type="checkbox"/> Administrateur(trice) de société non cotée : PME ETI			
<input type="checkbox"/> Administrateur(trice) de mutuelle / coopérative			
<input type="checkbox"/> Administrateur(trice) d'organisation à but non lucratif (association, fondation...)			
<input type="checkbox"/> Administrateur(trice) exécutif(ve) et/ou représentant son entreprise			
<input type="checkbox"/> Administrateur(trice) représentant les salariés ou représentant les salariés actionnaires			
<input type="checkbox"/> Administrateur(trice) « héritier(ère) » représentant une famille actionnaire ou propriétaire			

FICHE DE PRÉ-INSCRIPTION

CERTIFICAT
ADMINISTRATEUR DE SOCIÉTÉS
Code : IGOU01

PHOTO
RÉCENTE
OBLIGATOIRE

FORMATION

Titre du certificat : Certificat Administrateur de Sociétés

Prix : 14 000€ net* par participant

12 000€ net* par adhérent IFA. Date de l'adhésion :

La date d'adhésion doit être antérieure à celle du dépôt de dossier de candidature.

Dates : Je candidate pour la promotion qui débute en :

Janvier 2018 Mars 2018 Mai 2018 Septembre 2018 Novembre 2018

Mon entreprise finance cette formation Je finance cette formation à titre individuel

CANDIDAT

Mme M. Nom : Personne en situation de handicap

Prénom : Fonction exécutive actuelle :

Entreprise actuelle : Adresse personnelle du candidat :

Code Postal : Ville : Pays :

Nationalité : Téléphone : E-mail :

ENTREPRISE OU ORGANISME DU CANDIDAT

N° de Siret (à remplir impérativement) : Privé Public Associatif

Raison sociale : Adresse du siège social :

..... Code Postal : Ville :

Pays : Téléphone :

Code APE/NAF : Taille d'entreprise : CAC 40 ETI PME TPE Autre :

ÉTABLISSEMENT À FACTURER (si différent) : Raison sociale :

Adresse : Nom du référent facturation :

Code Postal : Ville :

GESTION ADMINISTRATIVE DE L'INSCRIPTION

Mme M. Nom : Prénom :

Fonction : Service :

Téléphone : E-mail :

La signature de ce dossier de candidature vaut acceptation sans réserve des conditions générales de vente détaillées ci-après.

**CACHET DE L'ENTREPRISE ET SIGNATURE
DU RESPONSABLE (obligatoire)**

(Nom/Prénom/Fonction)

SIGNATURE DU CANDIDAT

Date

Signature

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. Inscription définitive

Toute candidature d'un participant ne sera étudiée qu'après réception par Sciences Po :

- d'un dossier de candidature, dûment complété et signé (et d'une lettre valant commande pour les organismes concernés),
- d'un CV,
- d'une lettre de motivation
- du règlement des frais de dossier d'un montant de 170 € par chèque à l'ordre de la FNSP.

Il est demandé aux personnes en situation de handicap de se signaler lors de l'inscription afin que Sciences Po s'assure de l'accessibilité des lieux de formation et prenne en compte la situation.

L'inscription définitive est conditionnée par l'admission du candidat à ce parcours de formation et par le paiement de 50 % des frais d'inscription. (voir la rubrique Modalités de paiement).

2. Tarifs

- L'IEP de Paris étant exonéré de TVA, en vertu de l'article 261-4-4° du code général des impôts, tous les tarifs de la direction de la Formation continue sont indiqués en euros nets à payer.
- Les tarifs, indiqués sur le programme de formation pour l'année en vigueur, comprennent la formation, la documentation pédagogique remise à chaque participant, ainsi que les frais de repas si spécifiés sur le programme. Ces tarifs s'entendent hors frais de dossier.
- Le dossier de candidature doit être retourné accompagné d'un chèque de 170 € pour frais de dossier. Ces frais ne sont pas remboursables si le candidat n'est pas admis dans le programme et ne constituent pas un acompte sur les frais d'inscription.

3. Modalités de paiement

Le règlement du prix de la formation, réalisé à l'inscription, comptant et sans escompte, est effectué :

- par chèque libellé à l'ordre de « Fondation Nationale des Sciences Politiques ».
- par virement direct, en précisant le nom du participant, le numéro de facture, le nom de l'entreprise, à l'ordre de « Fondation Nationale des Sciences Politiques », HSBC - 41, bd Raspail - 75007 PARIS, Code Banque : 30056 - Code Guichet : 00770 - N° de compte : 077 045 89 623 - Clé RIB : 75 - Code BIC : CCFRFRPP - Domiciliation : HSBC FR PARIS SEVRES BAB

Paiement en deux fois : 50% des frais d'inscription à payer dès décision d'admission et 50% à payer au 2e mois du parcours.

Tout paiement postérieur aux dates d'échéance figurant sur nos factures donnera lieu à des pénalités de retard égales à 1,5 fois le taux d'intérêt légal en vigueur.

4. Administration

Après analyse du dossier de candidature, le candidat recevra une convocation pour un entretien d'admission (ne seront reçus en entretien que les candidats dont les dossiers ont été jugés comme admissibles).

- Dès la candidature validée, Sciences Po adresse un courrier électronique de convocation au participant indiquant le lieu exact de la formation.
- Dès l'admission prononcée, Sciences Po adresse :
 - une facture tenant lieu de Convention de Formation Simplifiée (n° d'agrément : 1175p001275 décision du 28 janvier 1983) adressée à l'établissement financeur
 - une attestation de présence est adressée à l'établissement financeur à l'issue du Certificat.

Toute entreprise domiciliée au sein de la Communauté Européenne (hors France) devra indiquer son numéro de TVA intracommunautaire sur le dossier de candidature pour que la facturation puisse être établie.

5. Organisme financeur

Lorsque la formation est prise en charge par un organisme tiers (OPCA...), il appartient à l'entreprise du participant :

- de vérifier directement l'imputabilité de la formation auprès de l'organisme.
- de faire la demande de prise en charge avant la formation.
- d'indiquer explicitement sur le dossier de candidature quel sera l'établissement à facturer, en indiquant précisément sa raison sociale et son adresse postale.

Si le dossier de prise en charge de l'organisme tiers ne parvient pas à Sciences Po un mois avant le 1er jour de la formation, les frais de formation seront intégralement facturés à l'entreprise du participant.

En cas de prise en charge partielle par un organisme tiers, la part non prise en charge sera facturée directement à l'entreprise du participant.

D'autre part, dans le cas où l'organisme n'accepterait pas de payer la charge qui aurait été la sienne (absences, abandons, etc), le coût de l'ensemble du stage reste dû par l'entreprise du participant.

6. Conditions d'annulation

- Toute annulation ne sera effective qu'après réception d'un écrit (fax, e-mail, courrier), un accusé de réception sera adressé par retour au responsable de formation.
- Pour toute annulation survenant plus de 20 jours ouvrés avant le 1er jour du certificat, le remboursement des frais se fera sous déduction d'une retenue de 500 €.
- Pour toute annulation survenant entre le 20e et le 11e jour ouvré avant le 1er jour du certificat, Sciences Po facturera à l'entreprise du participant un dédit de 50 % des frais de participation, montant non imputable sur le budget de formation.
- Pour toute annulation survenant 10 jours ouvrés ou moins avant le 1er jour du certificat, la totalité des frais seront retenus et facturés.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier, de reporter ou d'annuler la formation si des circonstances indépendantes de leur volonté les y obligent, en particulier si le nombre de participants est jugé pédagogiquement insuffisant.

Les absences répétées et non motivées du participant mettent en péril l'obtention du certificat. En outre, les frais de formation restent intégralement dus.

7. Informatique et libertés

Les informations contenues dans ce dossier de candidature, sauf avis contraire de votre part, feront l'objet d'un traitement informatique. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite « Informatique et Libertés », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification. Sauf refus exprès et écrit nominatif, les données informatiques pourront faire l'objet d'une cession, d'une location ou d'un échange avec d'autres sociétés.